

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 19 mars 2025

Objet : Avis sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne

Le 19 mars 2025 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Saint-Christophe-du-Ligneron sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de la convocation : 4 mars 2025

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (6 présents/21 membres) :

- Représentants des maires du département de la Vendée :
 - o M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
 - o M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. André CLAUTOUR, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 présents/13 membres) :

- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Hervé BREMAUD, président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (3 présents et un mandat/7 membres) :

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ayant reçu mandat de l'Office Français de la Biodiversité
- M. Maxime BOIZON, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. Simon-Pierre GUILBAUD, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Etaient excusés ou absents :

- M. François BLANCHET, conseiller régional des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Vendée
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité *ayant donné mandat à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne*
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	6	0	6
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	6	0	6
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	3	1	4
Total	41	15	1	16

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne est lancée auprès des assemblées, dont les Commissions Locales de l'Eau (CLE), du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, et de tous les acteurs et citoyens jusqu'au 25 mai 2025.

Il indique que le Bureau de la CLE a examiné les différents enjeux et le programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne lors de sa réunion du 12 mars 2025 et a proposé des compléments aux pistes d'action pour demain.

Aussi, sur cette base, Monsieur le Président propose à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay de délibérer sur cette proposition de compléments et de donner un avis favorable aux enjeux et au programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
16	15	0	1

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay donne un avis favorable aux enjeux et au programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne et valide la proposition de compléments aux pistes d'actions pour demain (cf. annexe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET

Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Proposition de compléments aux enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne

Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Action 1_2.1.4.1. Guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique :

- ***Il est proposé de modifier le point 4 des cinq grands principes structurants comme suit :***
« Participer à la transformation des modèles existants et travailler à l'émergence de modèles alternatifs pleinement intégrateurs des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » en « Soutenir la transformation des modèles existants vers des modèles alternatifs pleinement intégrateurs des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » ;
- ***Il est proposé de modifier le titre du point 2 des trois conditions de réussite comme suit :***
« 2. L'acceptabilité sociale » en « 2. L'acceptabilité sociale et économique ».

Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

Action 2_2.2.4.1. Conforter les réseaux et renforcer la connaissance sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer :

En complément, les propositions de nouvelles pistes d'actions pour demain sont de :

- renforcer le spectre de recherche sur les micropolluants, au-delà des obligations réglementaires,
- mettre en œuvre des suivis à l'échelle locale permettant de valoriser les travaux réalisés (exemple suivi faune-flore dans le cadre de travaux de restauration des cours d'eau et zones humides) ;

Il est proposé de modifier la piste d'action suivante comme suit :

« Sur le sujet particulier de la surveillance des milieux, l'amélioration de la collecte de données peut s'appuyer sur : l'optimisation des dispositifs existants, par exemple en renforçant la représentativité des réseaux de mesures, » en « Sur le sujet particulier de la surveillance des milieux, l'optimisation et le renforcement des dispositifs existants en s'interrogeant sur la représentativité des réseaux de mesures, ».

Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Action 3_2.3.4.1. Agir au niveau du bassin versant, l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers :

Il est proposé de modifier la piste d'action suivante comme suit :

« Pour pouvoir être mis en œuvre, ces leviers doivent être acceptables socialement. » en « Pour pouvoir être mis en œuvre, ces leviers doivent être acceptables socialement et économiquement. » ;

Action 3_2.3.4.2. S'appuyer sur le Sage, l'outil de planification local basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles :

En complément, il est proposé une nouvelle piste d'action pour demain :

- le soutien financier sur le long terme aux CLE dans ses moyens d'animation, d'études, d'information et de sensibilisation ;

Action 3_2.3.4.3. Mettre en place des schémas de gouvernance portant la stratégie du territoire à l'échelle du bassin versant :

En complément, il est proposé une nouvelle piste d'action pour demain :

- placer la CLE en véritable chef de file des différents accords de territoire afin de prendre connaissance des projets concernant l'assainissement, l'eau potable, les établissements industriels.

Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

Action 4_2.4.4.1. Renforcer la préservation et la restauration des capacités de résiliences des bassins versants

En complément, les propositions de nouvelles pistes d'actions pour demain sont de :

- restaurer les têtes de bassin versant, zones de sources,
- restaurer le maillage bocager, faciliter son maintien et sa gestion durable,
- restaurer les zones humides,
- favoriser les systèmes herbagers,
- prendre en compte les apports des nouvelles approches permettant de régénérer le cycle de l'eau.

Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Action 5_2.5.4.5. Adapter la gestion de crise aux évolutions du dérèglement climatique :

Il est proposé de modifier la piste d'action suivante comme suit :

« d'assurer la cohérence entre les seuils de gestion conjoncturels et l'évolution de la gestion structurelle nécessaire à la préservation ou au retour à l'équilibre quantitatif » en « d'assurer la cohérence entre les seuils de gestion conjoncturels et l'évolution de la gestion structurelle nécessaire à la préservation ou au retour à l'équilibre quantitatif, en lien avec les CLE, structures porteuses des études HMUC et des PTGE, »

Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

Action 6_2.6.4.1. Réduire les émissions des pollutions ponctuelles, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité :

Il est proposé de modifier la piste d'action suivante comme suit :

« le développement d'outil de suivi de la qualité. » en « le développement d'outils de suivi de la qualité et de suivi des rejets des stations d'épuration des collectivités et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (accès aux données facilité). »

Action 6_2.6.4.2. Préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité :

En complément, les propositions de nouvelles pistes d'actions pour demain sont :

- d'accompagner, en particulier sur les aires d'alimentation des captages destinés à la production d'eau potable, les changements de système (mesures agro-environnementales et climatiques, agriculture biologique, agroécologie) et de soutenir dans la durée les systèmes et pratiques agricoles préservant la ressource en eau,
- de faciliter le lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de valoriser localement les productions préservant la ressource en eau.

Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Action 7_2.7.4.1. Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes :

Il est proposé de modifier la piste d'action suivante comme suit :

« renforcer la transversalité des sujets au sein des lieux de gouvernance déjà existants (conseil maritime de façade, comité de bassin...). » en « renforcer la transversalité des sujets au sein des lieux de gouvernance déjà existants (conseil maritime de façade, comité de bassin, commission locale de l'eau concernée par une façade littorale...). »